

Deux cas de figures caractérisent l'attraction des territoires sur les investisseurs ; l'attraction s'exerce sur des entreprises déjà implantées, qui agrandissent leurs établissements ou en créent de nouveaux, ou sur des entreprises extérieures au territoire. Les emplois à caractère basique et non basique appartiennent au secteur de production de biens et de services, mais aussi aux administrations publiques ou aux diverses institutions, comme les associations, classées en comptabilité nationale dans le secteur des institutions sans but lucratif au service des ménages. Les emplois créés dans l'administration sont susceptibles de fournir des services à l'ensemble des autres zones de la région, ou même au niveau national ; ces emplois basiques auront, comme les emplois industriels de cette nature, un effet d'entraînement sur le processus de création d'emplois sur le territoire. Les emplois créés ont un caractère basique ou non basique.